

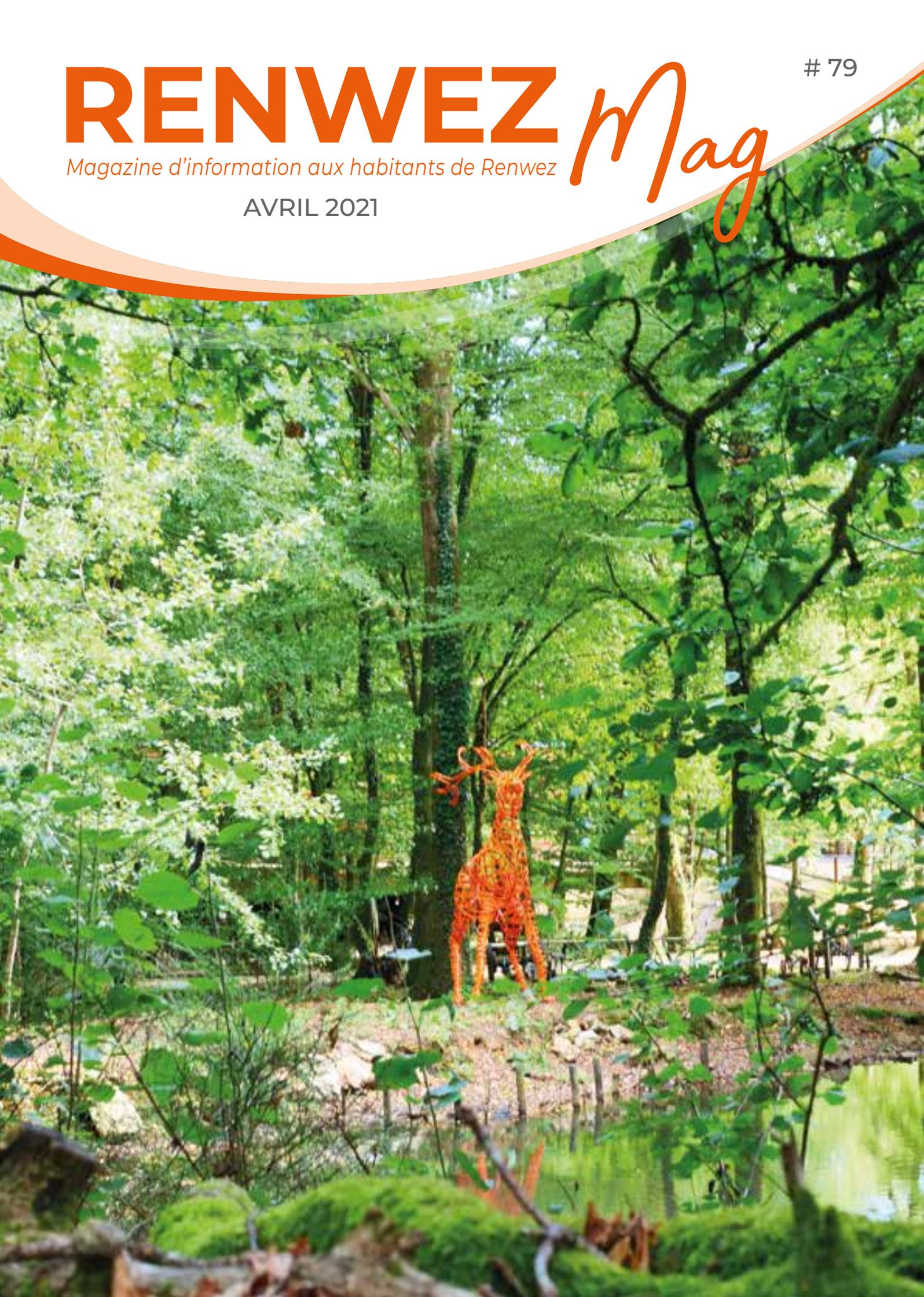
RENWEZ

Mag

79

Magazine d'information aux habitants de Renwez

AVRIL 2021



Sommaire

AVRIL 2021

MAIRIE
Place de la Mairie
08150 RENWEZ
Tél.: 03 24 54 93 19
Fax: 03 24 54 97 19
info@renwez.com
www.renwez.com

Horaires d'ouverture au public:

Du lundi au mardi
de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Le mercredi
de 13 h 30 à 17 h 30

Du jeudi au vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et
de 13 h 30 à 17 h 30

Le samedi
de 9 h 00 à 12 h 00

Directeur de la publication
Annie JACQUET

Rédacteurs
Annie JACQUET
Jean Pierre GRIZOU
Céline FLANDRE
Jean-Luc VANHECKE
Magali MACHIN
Dominique POULAIN
Céline CHRISMENT
Jean Marc FLOQUET
Angeline DE ABREU PALHARES

Photos
Mairie
Les associations
Michel GRIZOU

Caligrafik

Conception graphique & réalisation
06 76 72 15 44
studio@caligrafik.com



- 4 CONSEIL MUNICIPAL JEUNES
- 8 COMPTES ADMINISTRATIFS
- 11 PLAN LOCAL D'URBANISME
- 12 AMÉNAGEMENTS
INVESTISSEMENTS
Pourtour du Monument aux Morts
- 15 SPORTS & LOISIRS
 - Forum des Associations
 - Ouverture du Parc Fitness
 - Espace jeux
- 20 SERVICE d'EAU POTABLE
- 22 MUSÉE de la FORÊT
Les bénévoles
- 24 U.N.C. de Renwez
Assemblée Générale
- 25 DERNIÈRES INFOS
 - Actualités
 - État civil





L'hiver s'en est allé.

J'accueille cette nouvelle saison, qui est le symbole du renouveau, de l'éveil de la nature pour accompagner la commune vers un futur plus serein.

La vie publique locale souffre actuellement. Le lien avec la population a été longuement mis en sommeil ces derniers mois. Il me semble important de revitaliser ce lien et la vie démocratique de notre village en proposant la mise en place d'un conseil municipal des jeunes.

Je saisis la possibilité qui est donnée aux collectivités territoriales dans la loi « égalité et citoyenneté » de créer un conseil municipal des jeunes et de lui consacrer une part importante dans ce nouveau RENWEZ *Mag*.

La vie démocratique de notre commune doit concerner le plus grand nombre de personnes possibles. J'ai la volonté de faire participer les plus jeunes à la destinée de notre village, de leur donner l'occasion de s'exprimer dans un cadre institutionnel où le dialogue et le respect des autres sont une saine exigence.

Le CMJ est le lieu par lequel les jeunes conseillers peuvent penser à des projets d'intérêts communs pour la jeunesse et pour l'ensemble des habitants, les mettre en œuvre et pratiquer la citoyenneté de façon concrète.

Il s'agit de prendre en compte leur avis. Les jeunes ont en effet souvent le sentiment que leurs idées et préoccupations ne sont pas suffisamment entendues dans le débat public ce qui peut se traduire lors des consultations électorales par un fort abstentionnisme. Concrètement, il s'agit de favoriser le dialogue entre les élus adultes et les jeunes conseillers pour améliorer la qualité de décision et mieux connaître les besoins des jeunes. Ce projet qui a pour volonté de dynamiser la vie locale ne peut se faire sans un partenariat entre les écoles et la municipalité.

Je remercie les membres du groupe de travail qui œuvrent intensément à sa mise en place. Ce sera le premier Conseil Jeunes dans notre commune. Je souhaite qu'un grand nombre d'enfants participe à cette aventure pour une mise en place effective à la rentrée scolaire de septembre.

Actuellement, nous créons des espaces de jeux pour jeunes et moins jeunes ou nous en restaurons suite à des actes de malveillance. Le but recherché est de développer des espaces de vie pour toutes les générations, de stimuler le jeu, le sport et le fitness en plein air.

Je tiens à vous écrire aussi que l'ensemble des acteurs municipaux, conseillers et employés s'emploie au quotidien pour apporter à notre village toute l'attention qu'il mérite. Par leur réactivité, il a été possible d'assurer la logistique et l'accompagnement des tests salivaires à l'école, le 15 mars 2021. Réservés aux enfants et aux enseignants les prélèvements ont été effectués, par 4 membres de la Croix-Rouge, au rez-de-chaussée du bâtiment des maternelles.

Annie JACQUET-FERRO

Pour installer le **PREMIER CONSEIL MUNICIPAL JEUNES**, dans l'espace démocratique de notre commune, il est important de définir les objectifs et de les inscrire dans une charte.



PRÉSENTATION

Notre village a une histoire, elle lui est propre et singulière, faisant de Renwez une localité de caractère et de référence.

Aujourd'hui le conseil municipal souhaite actualiser son mode de fonctionnement en créant un nouvel espace de dialogue et de concertation à travers le Conseil Municipal Jeune (CMJ).

La création d'un C.M.J s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune doit prendre toute sa mesure. Nous souhaitons associer à l'exercice de la citoyenneté des filles et des garçons d'une tranche d'âges de 9 à 16 ans en leur donnant

la possibilité de s'exprimer librement tout en étant respectueux des idées des uns et des autres et avancer vers un objectif commun: un village citoyen.

Les enfants et les jeunes sont pour notre commune une ressource et force de propositions, ils représentent l'avenir de notre village.

Aussi, l'équipe municipale les encourage vivement à s'investir dans cette nouvelle instance démocratique adaptée et de devenir des citoyens responsables et respectueux, conscients de leurs droits et de leurs devoirs.



Leur permettre de bien grandir dans un environnement bienveillant et accueillant est notre priorité. Il nous importe comme le rappelle la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE).

« DE LES PRÉPARER PLEINEMENT À AVOIR UNE VIE EN SOCIÉTÉ DANS UN ESPRIT DE PAIX, DE DIGNITÉ, DE TOLÉRANCE, DE LIBERTÉ, D'ÉGALITÉ ET DE SOLIDARITÉ ».

CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

OBJECTIFS

À travers ce nouvel exercice de la citoyenneté, nos objectifs en créant ce CMJ sont les suivants:

- Créer un lieu d'expression des jeunes du village entre eux et avec les citoyens en favorisant les débats et les échanges dans un RESPECT mutuel.
- Faire participer les jeunes à la vie de la commune et les doter d'outils d'apprentissage de la citoyenneté.
- Permettre aux enfants d'appréhender la démocratie locale de façon active et de mieux concevoir leurs devoirs et leurs droits.
- Améliorer la vie du village à travers la mise en place de projets qui visent l'ensemble des enfants, mais également les habitants du village.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Toutes les actions relatives au CMJ doivent impérativement et en toutes circonstances respecter la liberté absolue de la conscience de l'enfant et la notion de laïcité.

Par ailleurs, il convient de préciser les règles suivantes:

- L'appropriation et/ou l'exploitation à toutes fins des actions du CMJ par des groupes politiques, mercantiles, philosophiques ou religieux sont interdits.
- L'absence de conflit d'intérêts.
- L'interdiction de vendre de l'alcool ou toute autre substance illicite lors de manifestations proposées par le CMJ.
- Les modes de financement recherchés doivent rester des modes légaux de collecte de fonds et demeurer en lien avec l'âge des participants.
- Toutes les actions mises en place par le CMJ devront se faire dans le cadre des lois en vigueur.
- Les commissions projets et les réunions plénières du CMJ ne pourront pas se faire sans la présence de 2 adultes au moins.
- Les élus (adultes) n'animeront pas de commissions projet.



CMJ DE RENWEZ 2021-2023

LE CMJ, C'EST QUOI ?

Le Conseil Municipal Jeunes représente la jeunesse de la commune et porte différents projets pour améliorer le quotidien de tous.

ÊTRE ÉLU(E), POUR QUOI FAIRE ?

- Représenter ta génération.
- Échanger avec d'autres jeunes.
- Exprimer tes idées pour la commune, participer à des actions citoyennes et monter un projet d'intérêt général.
- Découvrir le fonctionnement de la démocratie.



* En application au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) entré en vigueur dans l'Union Européenne le 25 mai 2018, nous pouvons vous assurer que le recolement de vos informations personnelles ne sera pas transmis à des tiers.

Notre base de données sert uniquement à la mise en place du Conseil Municipal Jeune du village de Renwez et reste strictement confidentielle. Le traitement de vos données est ainsi exclusivement fondé sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment en nous en informant.

Vous disposez également d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser votre demande à la mairie de Renwez.

LE CMJ, ÇA MARCHE COMMENT ?

Le conseil municipal jeunes est constitué de jeunes de 9 à 16 ans élus pour une durée de 2 ans.

Les jeunes élus travaillent en petits groupes appelés « commissions » pour faciliter la réflexion sur les actions à mettre en place: solidarité, sport, loisirs, mobilité, prévention, environnement...

Les commissions se réunissent régulièrement (hors vacances scolaires).



PARTICIPER À L'ÉLECTION

Pour être électeur:

- Habiter RENWEZ
- Être âgé de 9 à 16 ans
- Renseigner l'imprimé joint au bulletin municipal et le déposer à la mairie, une carte d'électeur te sera délivrée.



DEVENIR CANDIDAT(E)

Pour être candidat:

- Être inscrit sur la liste électorale* du CMJ (remplir l'imprimé joint au bulletin municipal).
- Faire acte de candidature en cochant la case « je suis candidat(e) » du document joint.
- Être motivé(e).
- Avoir l'autorisation parentale.

**POUR REMPLIR TA CANDIDATURE,
TU PEUX TE FAIRE AIDER DE TES PROFESSEURS
ET DE TA FAMILLE.**



**DURANT TA CAMPAGNE,
TU T'ENGAGES À :**

- N'employer aucun discours risquant de nuire ou blesser qui que ce soit.
- Avoir une attitude citoyenne et responsable.

**TU ES ÉLU(E),
TU T'ENGAGES PENDANT
DEUX ANS À :**

- Être présent(e) aux réunions de travail.
- Suivre et participer à la réalisation des projets.
- Écouter les autres et respecter leurs idées.
- Œuvrer pour l'intérêt de toutes et de tous.

COMPTES ADMINISTRATIFS

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget communal est à la fois un acte de prévision (c'est un programme financier qui évalue les recettes à encaisser et des dépenses à faire sur

une année) et un acte d'autorisation (c'est un acte juridique qui autorise le maire à engager les dépenses votées par le conseil municipal).

GÉNÉRALITÉ: Il existe 5 types de budgets communaux:

1 Le budget primitif:

Prévisionnel, compte les prévisions de recettes et de dépenses votées par les conseillers municipaux pour une année en fonctionnement et en investissement.

C'est le seul budget qui lève l'impôt, il est donc particulièrement important: il doit tout prévoir.

Le budget primitif et le taux des impôts locaux doivent être votés avant le 15 avril de chaque année.

2 Le budget supplémentaire:

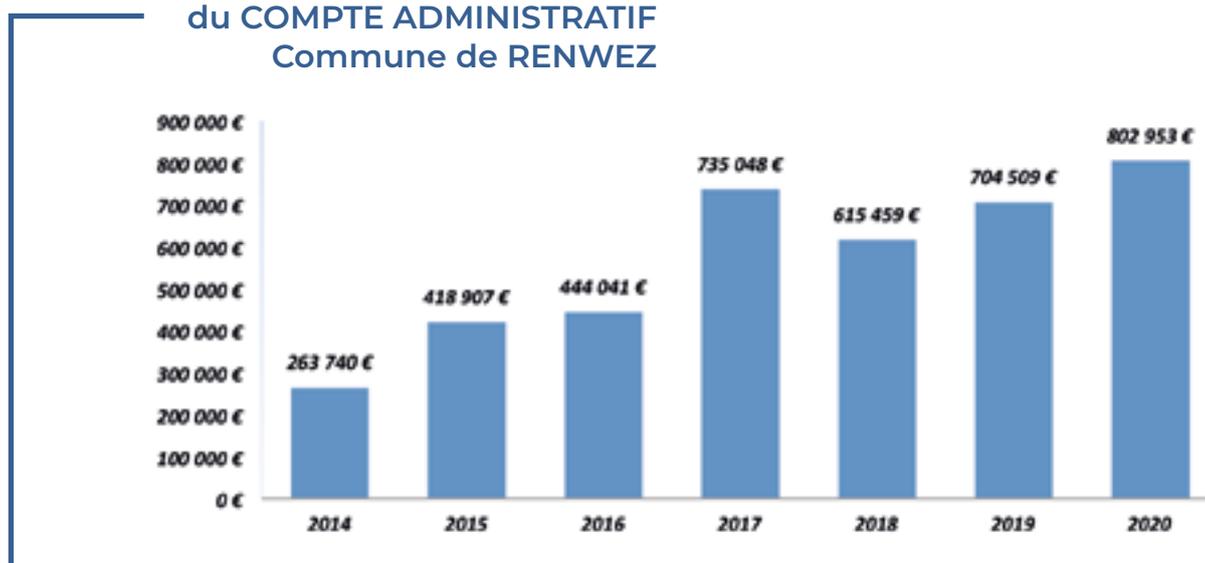
Il permet de réajuster, en cours d'exercice, les prévisions du budget primitif, pour d'avantages de précisions. Il doit être voté avant la fin de l'exercice auquel il s'applique.

3 Le compte administratif:

C'est un relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable.

Le compte administratif est sous la responsabilité du Maire. Il doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année qui suit l'exercice.

ÉVOLUTION
du COMPTE ADMINISTRATIF
Commune de RENWEZ



4 Le compte de gestion:

C'est le pendant du compte administratif, Il est géré par le comptable public de la commune,

fonctionnaire du ministère des Finances, et non subordonné au Maire, en charge d'encaisser les recettes et de payer des dépenses ordonnées par le Maire.

5 Les budgets annexes :

Concernent par exemple l'aménagement de lotissement, l'eau, l'assainissement ou la collecte et le traitement des ordures ménagères qui

sont traités séparément du reste du budget, notamment pour mettre en évidence les coûts de fonctionnement et le résultat financier.

Le budget de notre commune comporte 2 sections :

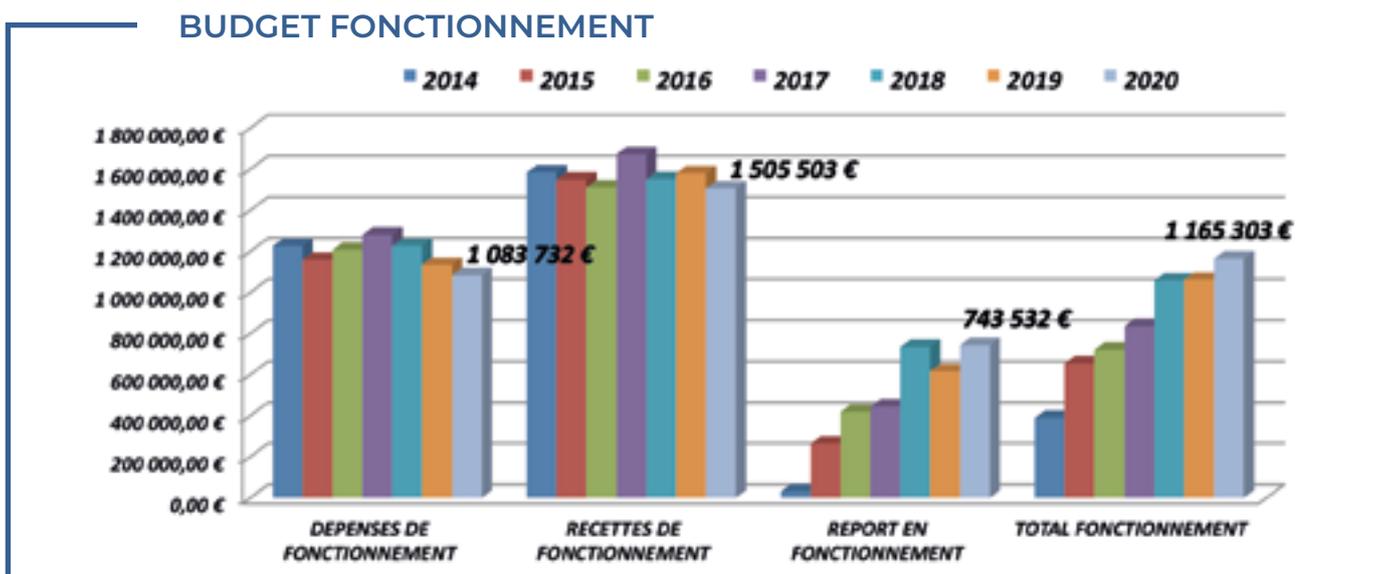
■ La section fonctionnement

■ La section investissement

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante

Les dépenses de fonctionnement sont les dépenses courantes de la Mairie, c'est-à-dire les frais de

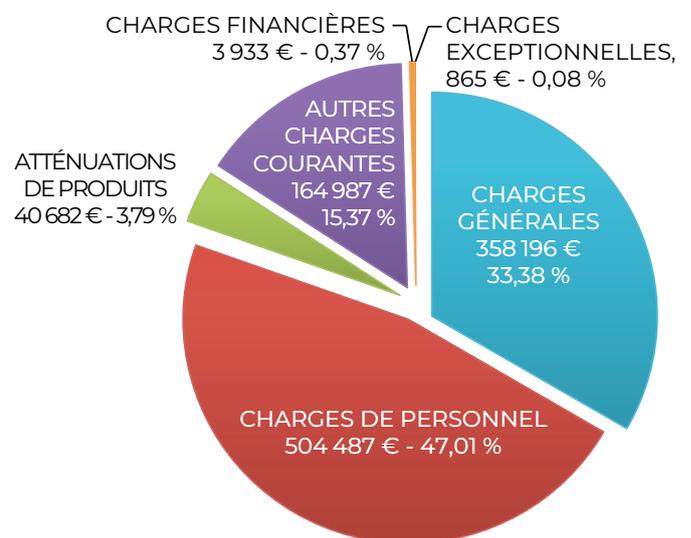
personnel, l'entretien des bâtiments, les subventions aux associations, les frais liés à l'école, au périscolaire etc.



Dépenses de fonctionnement 2020

La section fonctionnement 2020 dégage un excédent de 421 771 € qui s'additionne à l'excédent reporté des années antérieures de 743 532 € soit un excédent total de 1 165 303 €.

Il est important que la section financement soit excédentaire car c'est ce solde positif qui finance la section investissement

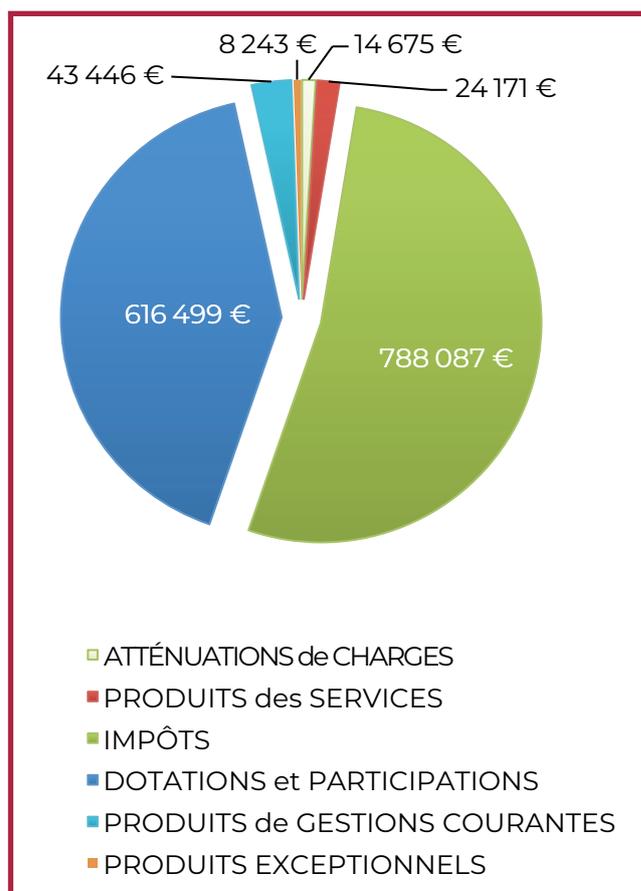


Recettes de fonctionnement 2020

Les recettes de fonctionnement sont composées essentiellement des dotations de l'État, des impôts locaux, dans une moindre mesure des locations communales etc.

Les principaux investissements 2020 sont les suivants

Réhabilitation de parking et de la cour d'école	→ 87 098 €
Renouvellement de la Muséographie du Musée de la Forêt	→ 86 035 €
Aménagement Chemin des Écoliers	→ 77 880 €



En 2020, la commune a investi à hauteur de 542 177 € auxquels il convient d'ajouter 33 570 € correspondant au remboursement de la dette.

Les recettes d'Investissement s'élèvent à 573 886 €

Il s'agit du remboursement de la TVA, de la taxe d'aménagement et du report d'une partie de l'excédent de fonctionnement de l'année 2019.

En 2020, la commune a contracté un emprunt de 100 000 € afin de bénéficier des conditions avantageuses des taux d'intérêt et de permettre la réalisation des travaux à venir.

La commune a reçu 26 469 € de subventions pour ces projets d'investissements.

Les finances communales sont saines, le taux d'endettement est faible. Il ressort un excédent global de 802 953 €.

Une des particularités du Compte Administratif est qu'il résulte de la gestion de 2 municipalités différentes. Celle dirigée par Michel DOYEN jusqu'à juin 2020 et celle dirigée par Annie JACQUET depuis cette même date.

PRESCRIPTIONS LANCEMENT PROCÉDURE D'URBANISME

Lors de la séance du 18 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de prescrire 2 procédures d'urbanisme:

- Une révision allégée du P.L.U.

et

- Une modification de droit commun du P.L.U.

Les terrains de l'ancienne fonderie l'Union ont fait l'objet d'études de sols depuis plusieurs années. Le résultat de ces analyses indiquait que le sol n'est pas pollué.



Madame le maire a sollicité la Préfecture afin que l'usage de ces terrains soit possible.

L'objectif de la révision allégée du P.L.U. est de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels.

Le but est d'ouvrir à l'urbanisation les parcelles communales classées en zone Ux, dans le respect des prescriptions qui seront fixées par l'arrêté préfectoral instituant des servitudes d'utilité publique.

La modification du P.L.U. est prescrite afin de répondre aux objectifs suivants:

- Apporter quelques modifications de portée limitée au règlement du P.L.U. en vigueur.
- Revoir les règles de desserte des lots de la zone 1AUa dite « du haut de Griseval ».
- Revoir la liste des emplacements réservés.

L'ensemble des dossiers sont consultables en Mairie.

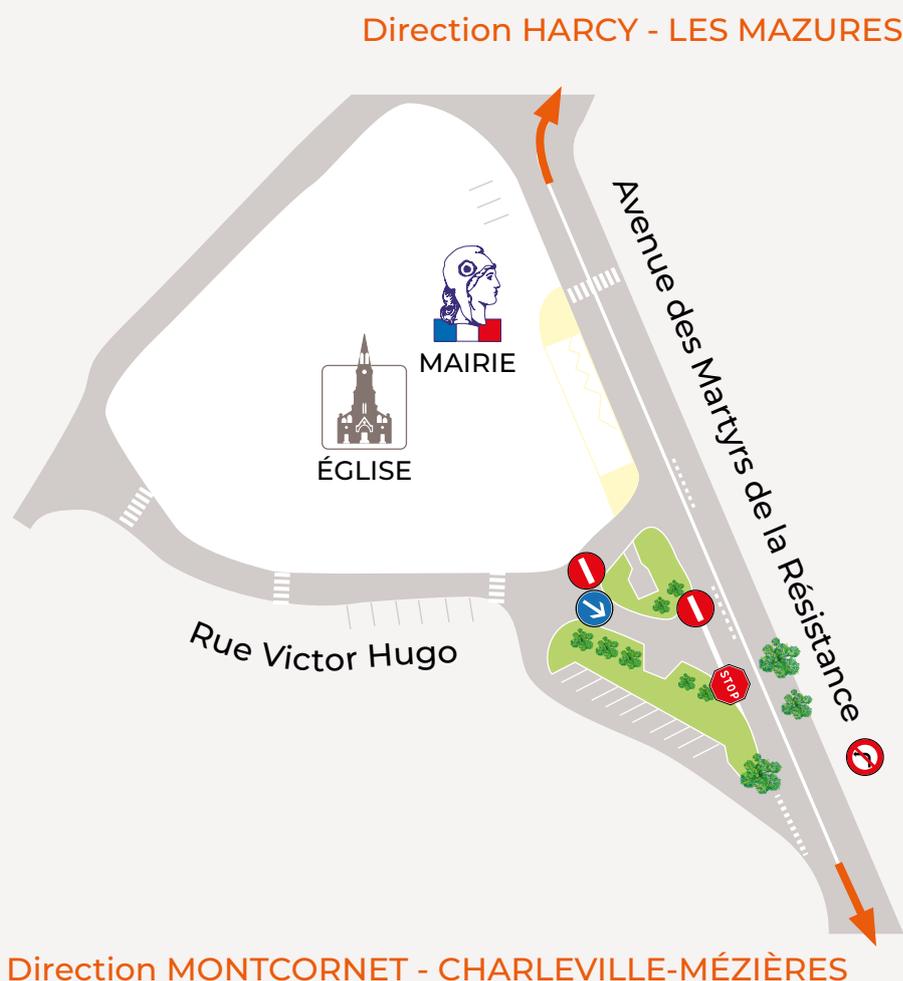
AMÉNAGEMENTS &

AMÉNAGEMENTS APPORTÉS au POURTOUR du MONUMENT aux MORTS

Le conseil municipal a programmé l'aménagement du pourtour du monument aux morts, situé place de l'église, modifiant le sens de circulation.

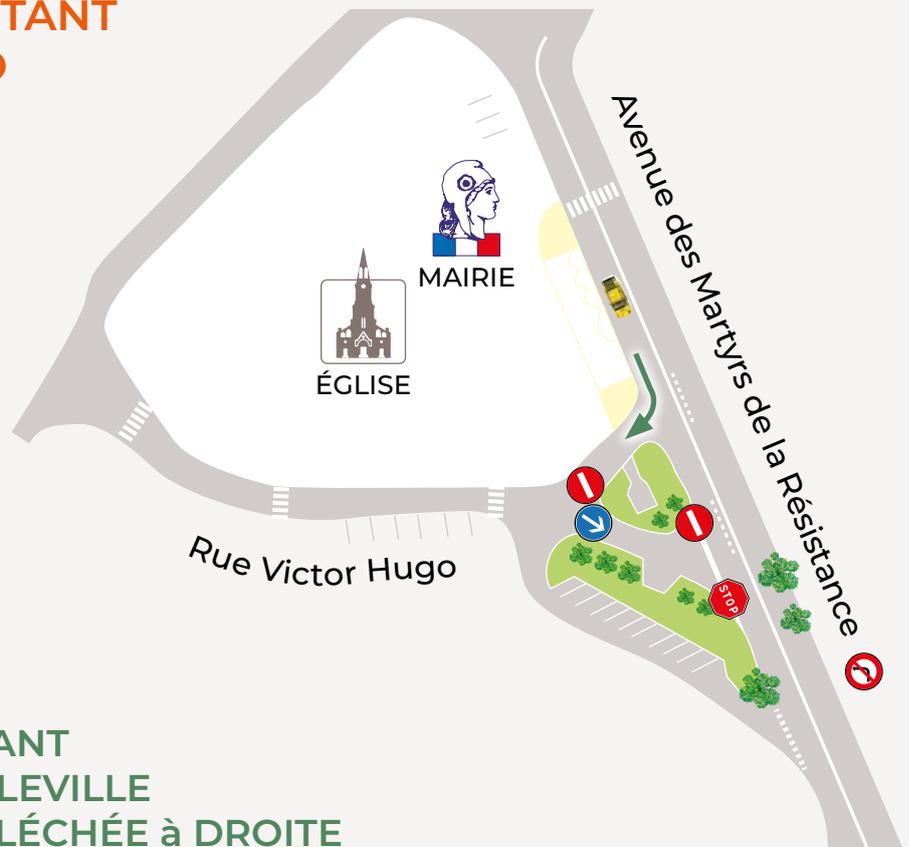
Les conseillers municipaux en charge des Travaux, de l'Aménagement et de la Sécurité, après avoir recueilli l'avis de riverains, ont défini les améliorations suivantes à apporter.

- Un marquage au sol matérialisant un Stop, ligne de séparation de voies et fléchage directionnel.
- La pose de panneaux de circulation routière.



VÉHICULES EMPRUNTANT la RUE VICTOR HUGO

SCHÉMA 1



Les VÉHICULES CIRCULANT
en DIRECTION de CHARLEVILLE
EMPRUNTENT la VOIE FLÉCHÉE à DROITE

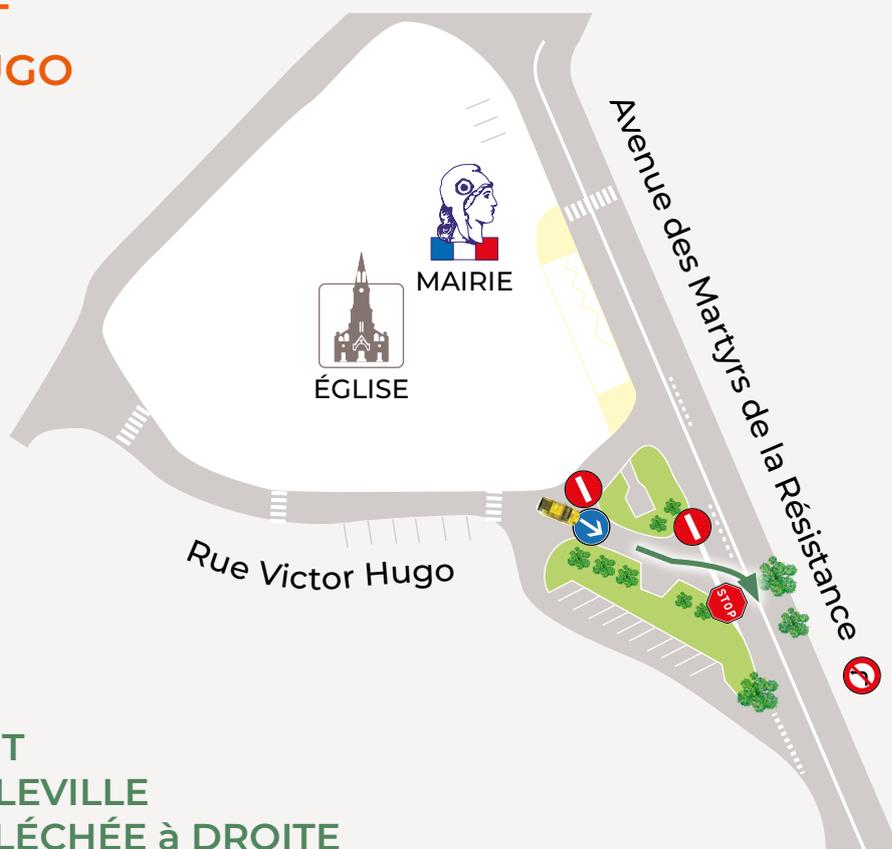
SCHÉMA 2



Les VÉHICULES CIRCULANT
en DIRECTION de HARCY LES MAZURES
EMPRUNTENT la VOIE FLÉCHÉE à GAUCHE

VÉHICULES SORTANT de la RUE VICTOR HUGO

SCHÉMA 3



Les VÉHICULES SORTANT
en DIRECTION de CHARLEVILLE
EMPRUNTENT la VOIE FLÉCHÉE à DROITE

SCHÉMA 4



Les VÉHICULES SORTANT
en DIRECTION de HARCY LES MAZURES
EMPRUNTENT la VOIE FLÉCHÉE à GAUCHE

OUVERTURE du PARC FITNESS



Notre commune dispose maintenant d'un espace extérieur équipé d'appareils et d'agrès fitness permettant de vous ouvrir à une activité physique ou améliorer votre forme athlétique.

Mais avant de vous adonner à cette activité de plein air il convient de rappeler quelques règles concernant le lieu, le matériel et les exercices.

Situé rue Sainte Catherine, ce lieu est ouvert en permanence et en accès libre. Il bénéficie d'un éclairage performant pour prolonger éventuellement la durée des exercices.

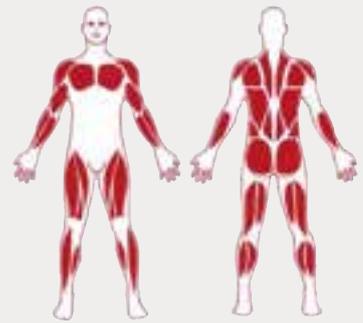
Cet espace est couvert par la vidéoprotection pour vous permettre

de pratiquer en toute sérénité votre séance de sport et prévenir tout acte de malveillance.

Toutefois, il vous est demandé de rester vigilants dans vos déplacements et dans vos activités car cet espace nécessite encore quelques aménagements.

Ce parc fitness a été initié par le conseil municipal précédent pour permettre aux adultes de notre village de bénéficier d'un espace sportif et récréatif.

Le matériel installé est adapté à une activité extérieure et dimensionné pour résister à une utilisation intensive mais raisonnée.



Les 11 appareils ont été sélectionnés pour offrir une variété d'exercices afin de solliciter les systèmes cardio-vasculaire et cardio-respiratoire mais également l'ensemble des groupes musculaires du corps humain.

ENEZ DÉCOUVRIR L'ENSEMBLE PROPOSÉ



CES RECOMMANDATIONS IMPORTANTES SONT À RESPECTER POUR UNE BONNE UTILISATION :

UNE TAILLE MINIMALE DE 1,40 M

UN ÂGE MINIMUM DE 14 ANS

Vous êtes prêts, motivés, mais avant quelques généralités.

Un corps humain est une merveilleuse mécanique composée d'un squelette mis en mouvement par un ensemble de groupes musculaires et tendons.

Le carburant est distribué aux différents muscles par le système cardio-respiratoire qui s'adapte à toutes les sollicitations physiques. L'énergie nécessaire est (produite ou fournie) par notre alimentation (solide-liquide) et l'air que nous respirons.

Une séance de sport commence par un échauffement adapté selon la nature des exercices, de la température ambiante et à l'âge.

La séance d'exercices est progressive et correspond au 3/5 de la durée de la séance.

Le type de séance est fonction des 3 qualités musculaires majeures: ■ LA FORCE ■ LA RÉSISTANCE ■ L'ENDURANCE

Terminer par une séance de récupération et d'assouplissements.

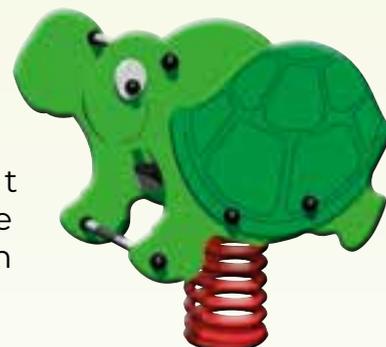
Pensez à vous hydrater pendant et après les exercices.



UN NOUVEL ESPACE EST EN COURS D'AMÉNAGEMENT À "LA BRIQUETERIE".

Au cœur du lotissement, cet espace est destiné au bien-être de tous les habitants. Il sera équipé dans le temps de jeux pour les plus petits comprenant une structure toboggan et d'une tortue sur ressort.

Il est également prévu l'installation d'une table de ping-pong et comme l'illustrent les travaux de la photographie ci-dessous, d'un boulodrome.



Une végétation arbustive sera implantée ainsi que plusieurs arbres pour ombrer les bancs qui seront installés.



Mise en forme
d'un "BOULODROME".

L'ESPACE JEU "DU MOULIN" FAIT L'OBJET DE SOINS PARTICULIERS.



**BARRIÈRE SÉLECTIVE
AUSSITÔT POSÉE
AUSSITÔT DÉTÉRIORÉE**



Situé au bas du village cet espace jeux, destiné aux plus petits, est très apprécié et sollicité depuis de nombreuses années.

Implantée, à cet endroit pour garantir un lieu sécurisé aux enfants, cette aire de loisirs est victime de dégradations gratuites et récurrentes. En conséquence la commune a dû se résoudre de protéger le site d'une vidéoprotection.

Il est bon de rappeler que toutes les installations de ce type sont financées par les contribuables que nous sommes.

La commune se doit d'assurer l'entretien de tous espaces de loisirs mais le temps que les employés communaux passent à réparer les dégradations ils ne peuvent pas être sur un autre chantier pour le bien de la population du village.

SERVICE d'EAU POTABLE

Cet article est destiné à vous faire connaître une des principales compétences que la commune exerce au profit de tous ses habitants, la distribution d'eau potable.

Ce service fait l'objet de beaucoup d'attention des élus car toute intervention et/ou réparation ont une incidence sur le budget eau/assainissement.

Du point de prélèvement jusqu'au robinet de l'abonné, le service d'eau potable comporte trois grandes étapes : le

captage, la potabilisation et la distribution d'une eau potable conforme aux normes de qualité fixées pour protéger la santé humaine.

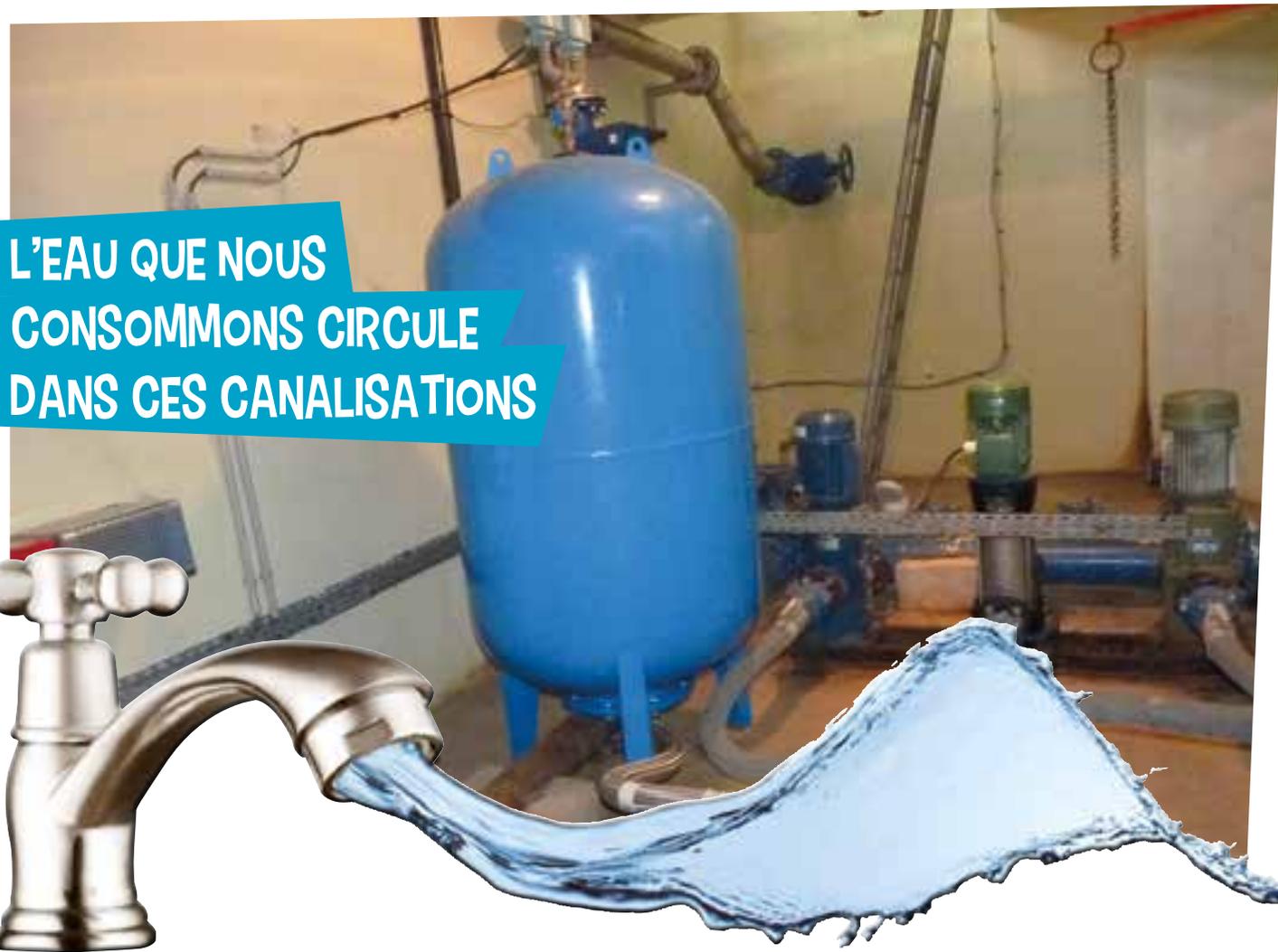
Depuis 1790 et la Révolution Française, il est de la responsabilité des communes d'assurer la gestion de l'eau potable ainsi que sa distribution auprès de ses habitants.

À ce jour la compétence « eau potable » est exercée par le Syndicat des Eaux du Plateau d'Ardenne (SEPA). La gestion de la

distribution est réalisée en régie communale.

Le SEPA fournit en eau 18 communes via la station de traitement de Warcq. Ce syndicat négocie pour le groupement de communes et effectue l'achat de l'eau auprès de la communauté d'agglomération Ardenne Métropole.

Maintenir ce réseau de distribution en état est une préoccupation et une activité majeure des employés communaux en charge de ce service.



L'EAU QUE NOUS
CONSOMMONS CIRCULE
DANS CES CANALISATIONS



Les employés communaux ont procédé fin février au nettoyage annuel des cuves et remplacé les trappes des deux trous d'homme.



APRÈS



L'installation au château d'eau est quotidiennement surveillée. Un contrôle de système automatique de traitement est également réalisé toutes les semaines.

Des contrôles fréquents de la consommation sont opérés. Les résultats obtenus conduisent si nécessaire à des recherches de fuites sur le réseau. Les fuites émergentes sont rapidement résolues mais les fuites insidieuses sous chaussée imposent l'utilisation d'un "sonar" dont la commune s'est dotée.

Pour réaliser les recherches il est bien souvent nécessaire de sectoriser les investigations et parfois d'effectuer des opérations de nuit entre 2 h 00 et 4 h 00 du matin instant privilégié où notre village endormi est sans bruit.

La fuite détectée le service technique communal engage rapidement le personnel et les moyens nécessaires.

IMPORTANT

Toute l'eau sortant du château d'eau est facturée à la commune.

Dans le budget eau en équilibre, le prix facturé du M³ aux abonnés couvre les consommations et les frais d'exploitation.

MUSÉE de la FORÊT

Toutes les photographies qui illustrent cet article ont été prises en août 2020 hors de toutes contraintes sanitaires

Ne pouvant présager de l'avenir, le conseil municipal a programmé l'ouverture du Musée de la Forêt (MDLF) le mardi 13 avril 2021.

Auparavant la remise en état du site s'est poursuivie et une seconde jeunesse a été apportée aux différents chantiers forestiers en présentation.

Ces travaux ont été menés conjointement avec le personnel communal détaché au musée et une équipe de bénévoles assidus qui s'affaire tous les mardis et les jeudis.

1 Cette amitié se scelle et se renforce autour d'un café avant d'entreprendre les travaux dirigés par M. Christian BRUNEAUX.

2 Ils ne ménagent pas leur peine. Donnez leur un levier, ils soulèveront des montagnes.

Après tant d'efforts la satisfaction est là.





Parfois il faut être pugnace devant les mètres linéaires de bois à peindre.

Le SCHLITTEUR
un exemple
des travaux exécutés ▼



▲ Chacun selon ses compétences apporte une aide précieuse au projet.

Une représentation du groupe des 8 bénévoles qui agissent pour le Musée de la Forêt.

De gauche à droite : M. BOCAHU, M. BRUNEAUX, M. GOBLET, M^{me} BOCAHU, M. MAILLARD
Sont absents le jour de la photo : M^{me} CORREIA DA SILVA, M^{me} DETHIERE et M. MARY

Comme tout travail génère un risque, le conseil municipal a souscrit un contrat d'assurance pour leur garantir une nécessaire protection.

Habitant de Renwez profitez de la gratuité dont vous bénéficiez pour découvrir le travail de ces personnes altruistes.

Si vous les rencontrez, n'hésitez pas à les féliciter.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



L'assemblée générale de l'UNC s'est tenue le 20 février 2021 à la salle polyvalente de Les Mazures. Cette séance toute particulière est présidée par M. Noël JURION en présence de M. le Député Pierre CORDIER et M^{me} Élisabeth BONILLO-DERAM Maire de Les Mazures.

M^{me} Adeline VAUCHIER, secrétaire de l'association, présente le rapport d'activité de l'année écoulée.



M^{me} Viviane PINTO-D'OLIVIERA, trésorière, présente le bilan financier de l'année.



À cette occasion le diplôme de président d'honneur est remis, par les autorités présentes, à M. Bernard JACQUET qui fut le président de cette section pendant 45 ans.



Un des sujets majeurs évoqués a été le grand désarroi ressenti par les anciens combattants aux restrictions sanitaires imposées aux différentes cérémonies passées se rapportant au devoir de mémoire.

ERRATUM Bulletin Municipal n° 78 dans la rubrique SPORTS & LOISIRS

La photo illustrant le meeting à BOGNY/MEUSE n'est pas celle de l'athlète mentionné.

Rendons à Bastien ce qui appartient à Bastien.

Cette photo pour souligner la performance de Bastien RAU en action lors d'une autre compétition.



HORAIRES d'OUVERTURE DÉCHETTERIE de RENWEZ

Période: 1^{er} avril au 30 septembre

LUNDI
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

MARDI: fermé

MERCREDI
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

JEUDI de 14 h 00 à 18 h 00

VENDREDI
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

SAMEDI
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

DIMANCHE: fermé

RAPPEL: TAILLE DES HAIES

Comme chaque année, au printemps, les haies doivent être taillées pour le 31 mai au plus tard.

À partir du 15 juin, toutes celles non taillées seront traitées par la commune et le travail sera facturé aux propriétaires.

PURGES du RÉSEAU d'EAU POTABLE

Nous procéderons à une purge du réseau d'eau potable de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 les:

- Lundi 19 avril 2021
- Mardi 20 avril 2021
- Mercredi 21 avril 2021

**INSCRIPTION
SUR LA LISTE ÉLECTORALE
AVANT le 7 mai 2021**



**Élections
RÉGIONALES &
DÉPARTEMENTALES**



**1^{er} Tour le dimanche 13 juin 2021
2^e Tour le dimanche 20 juin 2021**

**IMPLANTATION d'un
NOUVEAU COMMERCE à RENWEZ**

Tati'flore

votre nouvelle fleuriste vous accueille au
87 avenue des Martyrs de la Résistance

**RENTRÉE
SCOLAIRE 2021**
Enfants nés en 2018

PRÉ-INSCRIPTIONS
En MAIRIE
dès maintenant

Se munir:

- Justificatif de domicile
- Livret de famille
- Carnet de santé

INSCRIPTIONS
Tous les lundis
de 9h00 à 16h30

Bureau de
M^{me} TARNOWSKI
Directrice

Se munir:

- Attestation de la Mairie
- Livret de famille
- Carnet de santé
- Photo
- Fiche de renseignement



L'association
Une Rose
Un Espoir
se mobilise
et soutient
La Ligue
Contre le Cancer



**COLLECTE EXCEPTIONNELLEMENT REPORTÉE
les 11 et 12 septembre 2021**



DATES À RETENIR

Sous réserve des conditions sanitaires

10 avril 2021 - Loto
organisé par l'Espace Danse

30 avril 2021 - Marché paysan
de 14 h 00-18 h 00 sur la place

8 mai 2021 - Cérémonie
au monument aux morts

28 mai 2021 - Marché paysan
de 14 h 00-18 h 00 sur la place

6 juin 2021 - Fête patronale et brocante
organisées par l'ASTRAM

13 juin 2021 - Élections
Régionales et Départementales

20 juin 2021 - Élections
Régionales et Départementales

25 juin 2021 - Marché paysan
de 14 h 00-18 h 00 sur la place

13 juillet 2021 - Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice - Bal

14 juillet 2021 - Cérémonie patriotique
Épreuves sportives et jeux pour enfants

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Léonis BRIN AUBRY le 20 janvier 2021

Gabriël LAMOUREUX le 16 février 2021

Louis-Marie DELAUNEY le 3 mars 2021

DÉCÈS

POULAIN Sylvian le 10 janvier 2021

